

Renate Holzeisen :

« Les vaccins Covid violent la législation européenne »

Actions en justice pour l'annulation des vaccins covid

[https://childrenshealthdefense.eu/...](https://childrenshealthdefense.eu/)

Traduction de l'interview

Juillet 2021

[Une interview de Renate Holzeisen, avocate italienne, menée par Senta Depuydt de *Children's Health Defense Europe*, en juillet 2021. Elle a introduit plusieurs actions en justice contre la Commission européenne et d'autres. Il est encore temps pour tous les européens d'intervenir dans le recours en annulation qu'elle a déposé contre l'autorisation du vaccin Janssen ou Johnson & Johnson – les délais sont dépassés pour intervenir dans ses recours contre les autres vaccins].

Senta Depuydt : [00:00:02] Bonjour à tous, je suis Senta Depuydt de CHD Europe, et aujourd'hui je reçois Renate Holzeisen, que je considère comme l'avocate numéro un pour les litiges concernant les vaccins Covid au niveau des institutions européennes. Renate est avec moi pour deux actions en justice très importantes contre la Commission européenne, et nous demandons à tous les Européens d'y participer. Renate est une avocate en droit économique et fiscal hautement qualifiée. Elle est également spécialisée dans le droit international et européen. Et depuis le début de la pandémie, elle est en première ligne pour défendre nos libertés fondamentales. Elle a ainsi déposé un nombre impressionnant d'affaires liées aux vaccins Covid. Elle est originaire du Tyrol du Sud, la partie germanophone de l'Italie, donc sa langue principale est l'allemand, et elle collabore souvent avec des collègues autrichiens et allemands notamment Reiner Fuellmich. Enfin, Renate est membre du conseil consultatif de CHD Europe. Et nous sommes très, très fiers de la compter parmi nous.

Renate, merci de vous joindre à nous. Je sais que votre temps est très précieux. Avant de nous parler des nouvelles actions, pouvez-vous d'abord nous dire quelques mots sur les différentes actions juridiques que vous avez déjà entreprises au niveau européen ? Merci.

Renate Holzeisen : [00:01:32] Merci. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Nous avons déjà déposé quatre recours en annulation, conformément à l'[article 263 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#), contre les délibérations de la Commission européenne concernant l'autorisation conditionnelle des quatre vaccins Covid-19 actuellement autorisés, qui sont en fait des produits expérimentaux de thérapie géniques. Nous avons constaté que les délibérations prises par la Commission européenne sont fondamentalement contraires au droit européen sur l'autorisation conditionnelle des médicaments et des vaccins, si seulement il s'agissait de vaccins, car nous savons qu'ils sont des produits de thérapie génique. Les décisions doivent être prises conformément au [règlement européen 507 de 2006](#). Et l'une des conditions fixées par le législateur européen est que le produit doit garantir un équilibre positif entre les bénéfices et les risques.

Donc, tout d'abord, nous pouvons dire que ces substances n'ont pas été étudiées et autorisées pour la prévention de l'infection par le virus SARS-COV-2. Elles n'ont été étudiées et autorisées que pour la prévention de la maladie Covid-19. Et déjà là, on voit, non seulement beaucoup de malentendus, mais surtout, une véritable propagande et désinformation de la part des institutions et des gouvernements européens. Et ceci est inacceptable. Nous le voyons maintenant avec les législations qui sont annoncées dans les différents pays européens comme la France et l'Italie concernant le soi-disant Pass Vaccinal...

Senta Depuydt : [00:04:48] Oui, je reviens sur ce sujet parce que vous dites tellement de choses importantes. Et je me souviens très clairement – nous avons publié un article là-dessus lorsque l'Agence Européenne du Médicament a publié cette autorisation conditionnelle. Ils ont réalisé une longue [interview avec des experts](#), et je pense que cette vidéo est toujours disponible sur le site, dans laquelle ils déclaraient *Oh, nous ne savons pas si le vaccin va prévenir la transmission. En fait, cela n'a pas été étudié... Ce n'est pas prévu dans les données. Nous n'avons aucune idée à ce sujet.* Et aujourd'hui, au contraire, toutes les preuves montrent que dans les pays où l'on a le plus vacciné, en Israël, au Royaume-Uni, etc. nous voyons qu'il y a de nouveaux variants et que les vaccins n'ont

pas fonctionné sur la transmission. Vous soulignez donc l'élément fondamental. Comment l'Union européenne ou les différents pays continuent-ils dans cette direction ? Fournissent-ils de fausses preuves, de fausses données pour être capables de soutenir l'idée que les vaccins bloquent la transmission ?

Renate Holzeisen : [00:06:22] Oui, nous devons être très clairs à ce sujet. Nous avons l'autorisation de la Commission européenne sur le rapport positif de l'AEM¹ et de la documentation officielle de la Commission européenne, tous les documents sont disponibles sur le [site web](#), et en cliquant sur les rapports sur les vaccins Covid-19 tout en haut de la liste, vous trouverez alors toutes les délibérations de la Commission européenne avec les documents joints. A partir de ces documents et des documents de l'AEM, que vous pouvez trouver sur le site de l'AEM, vous verrez que la Commission européenne et l'AEM, déclarent que ces substances sont autorisées pour la prévention de la maladie. Elles n'ont jamais déclaré l'autorisation pour la prévention de l'infection parce que l'AEM elle-même affirme qu'il n'est absolument pas prouvé que ces substances fonctionnent pour la prévention de l'infection. Par conséquent, la Commission européenne n'a pas pu autoriser ces 4 substances qui sont Cominarty (Pfizer/BioNtech), Moderna maintenant appelé Spikevax, AstraZeneca maintenant appelé Vaxzevria et Janssen ou Johnson & Johnson. Ils ne sont pas autorisés pour la prévention de l'infection par le virus, et cela est juridiquement contraignant.

C'est la base légale à partir de laquelle nous devons commencer et, par conséquent, tous ces « Laissez-Passer verts / Pass sanitaire » (Covid pass), qui font référence à une preuve de la vaccination avec l'une de ces quatre substances, sont illégaux. Ils ne sont pas fondés sur des faits. Donc cette législation a déjà échoué avant qu'ils ne soient introduits. Et nous, les avocats, travaillons maintenant sur ce sujet, parce qu'il est clair que nous aurions une discrimination en violation complète des principes constitutionnels entre les personnes non traitées avec ces substances expérimentales par rapport aux personnes vaccinées. Et même les personnes qui ont été traitées avec ces substances, elles n'ont pas été vaccinées afin de prévenir l'infection.

Senta Depuydt : [00:09:54] Oui et pourtant c'est ainsi qu'ils ont justifié toutes ces mesures.

Renate Holzeisen : [00:09:57] Tout à fait. Il est clair que nous avons dès le départ une discrimination complètement illégale. Et je pense que si nous apportons cette preuve avec la documentation légale de la Commission européenne et de l'AEM devant les tribunaux, la loi sur le pass sanitaire (Covid) doit tomber immédiatement. Et aussi la vaccination obligatoire. Nous avons déjà une vaccination obligatoire en Italie pour les travailleurs de la santé. Et je vais maintenant déposer, à partir de demain, des centaines d'actions en justice afin de demander l'annulation de la suspension déjà décidée par l'Autorité sanitaire du Tyrol du Sud, qui a suspendu sans salaire des centaines de travailleurs de la santé. Ils n'ont plus aucun revenu et c'est évidemment une situation absolument inacceptable.

Senta Depuydt : [00:11:37] Et malheureusement, on voit que ce qu'il se passe en Italie arrive en France. Je suis sûre que vous en avez entendu parler. Et je suis sûre que d'autres pays vont suivre.

Renate Holzeisen : [00:11:49] Oui. Et tout cela est basé sur la manipulation des faits par les gouvernements, même en dehors des documents officiels de la Commission européenne et de l'AEM, parce que c'est la réalité. Nos gouvernements font de fausses déclarations. Ils disent que ces substances sont destinées à prévenir l'infection par le virus, alors que ces substances ne sont pas autorisées pour cela.

Senta Depuydt : [00:12:27] J'ai une question parce que vous et moi réalisons certainement que le rôle de l'Union européenne est vraiment clé dans cette affaire. C'est l'Union qui ont poussé cet [Accelerator Act](#)ⁱⁱ à changer toute la législation et à obtenir une dérogation pour l'utilisation de technologies génétiques. Elle a négocié tous ces terribles contrats pour les vaccins, sans aucune transparence, sans aucune garantie. Elle a approuvé les vaccins sans presque aucune données. Elle a créé une énorme dette pour les citoyens, etc, et imposé le Pass sanitaire en alternant entre les rôles du sauveur et du dictateur. Et c'est encore l'Union qui, toutes les cinq minutes, tous les jours, établit les codes couleurs de chaque pays avec l'[ECDC](#)ⁱⁱⁱ « Oh, vous pouvez y aller Wow c'est vert. Fantastique. Arrêtez maintenant, c'est rouge ! »

On joue avec les citoyens européens et les États membres. Alors à part vous Renate, y a-t-il d'autres avocats qui attaquent directement

la Commission européenne ou les institutions européennes comme l'AEM ou l'ECDC ? Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet? Y a-t-il d'autres actions au niveau européen ? Et pourquoi vous adressez-vous directement au niveau européen ? Beaucoup considèrent que nous devons plutôt plaider au niveau national.

Renate Holzeisen : [00:14:00] Nous devons faire les deux, évidemment. Nous savons qu'en raison de la juridiction de la Cour de justice européenne, et en violation de la charte européenne des droits de l'homme, elle a beaucoup trop réduit à mon avis le droit légitime des citoyens à déposer des recours en annulation devant les tribunaux européens.... (allant) à l'encontre de ce que voulait le législateur européen. Nous avons donc, à mon avis, la nécessité d'un changement dans cette juridiction.

D'ailleurs, je voudrais rappeler des paroles de l'avocat général Jacobs, qui a fait une intervention très, très importante à ce sujet. Il a dit : « S'ils vont dans cette direction, il n'y aura plus de véritables droits de défense pour les citoyens européens. Et nous sommes arrivés dans cette situation. Donc nos actions en annulation des autorisations de ces substances expérimentales seront cruciales et cela montrera si la Cour européenne base ses décisions sur la loi et sur la Charte des droits fondamentaux, ou si nous, citoyens européens, sommes finalement laissés pour compte. C'est un point crucial. Notre situation actuelle correspond exactement à l'avertissement de l'avocat général Jacobs, il y a quelques années, c'est-à-dire « Attention ! L'évolution que vous prenez en tant que tribunal prive les citoyens d'une réelle défense devant les tribunaux ».

Senta Depuydt : [00:16:54] C'est une...

Renate Holzeisen : [00:16:56] Une situation très intéressante.

Senta Depuydt : [00:16:59] Puis-je revenir sur les actions que vous intéressez maintenant ? Si je peux résumer, vous avez déposé des actions en annulation pour les quatre vaccins différents qui ont obtenu une autorisation conditionnelle. Vous avez donc intenté des actions que nous (CHD Europe) avons déjà contribué à promouvoir et pour lesquelles nous avons trouvé des intervenants.

Pouvez-vous expliquer votre prochaine plainte ? Vous devez donc déposer un recours par vaccin. Vous l'avez déjà fait pour Pfizer, Moderna et AstraZeneca. Et pour ceux-ci, nous n'avons plus la possibilité d'intervenir, les délais sont dépassés. Mais pour le dernier vaccin, celui de Johnson & Johnson, nous pouvons tous participer en tant qu'intervenants d'autres pays.

Renate Holzeisen : [00:17:52] Oui, c'est cela.

Senta Depuydt : [00:17:54] Donnez-nous les détails. Que devons-nous faire pour participer ?

Renate Holzeisen : [00:17:58] Donc, c'est ouvert aux citoyens de toute l'Union européenne et, premier lieu, appartenant aux catégories qui sont maintenant confrontées à une vaccination obligatoire, les travailleurs de la santé, mais aussi d'autres. Je pense aux enseignants, aux pilotes et aux travailleurs des transports publics, ils peuvent intervenir en tant que soutiens aux plaignants italiens. J'ai introduit le recours en annulation contre l'autorisation de Janssen ou Johnson & Johnson pour les travailleurs du secteur de la santé italiens. Donc maintenant, les professionnels de la santé et d'autres professions français, belges, allemands, autrichiens et d'autres citoyens européens peuvent intervenir avec leurs avocats, afin de soutenir l'action des professionnels de la santé italiens. C'est une première chose.

Ensuite, la semaine prochaine, je déposerai également un recours spécifique en annulation concernant la délibération de la Commission européenne pour l'autorisation de Cominarty Pfizer/BioNtech pour les enfants à partir de douze ans. C'est, c'était un acte criminel à nos yeux et nous devons demander aux juges d'annuler cette autorisation. Ce que l'on fait aux enfants dans toute l'Union européenne est incroyable. Nous savons que la balance entre les bénéfices et les risques, surtout pour les enfants, ne pourra jamais être positive. C'est vraiment négatif parce que les enfants n'ont aucun problème avec le virus SARS-COV-2, comme le montrent les faits, mais ils encourent des risques incroyables à cause de cette thérapie génique expérimentale. C'est donc un véritable crime d'inoculer maintenant ces substances aux enfants. Et nous devons l'arrêter.

Senta Depuydt : [00:20:58] Merci, j'ai deux questions. La première est, que nous, en tant que Children's Health Defense, étant

donné que notre organisation principale est aux États-Unis, nous suivons vraiment tout ce qui se passe avec la FDA^{iv}, le CDC^v, et c'est vraiment comme si les États-Unis poussaient ces politiques. Dès qu'un produit est approuvé par la FDA, il est approuvé, plus ou moins automatiquement, par l'Agence Européenne du Médicament. Je peux maintenant voir que la tendance évolue très rapidement aux États-Unis. Aux dernières nouvelles, ils veulent vacciner les bébés à partir de six mois et ils parlent même de vacciner les enfants sans consentement parental ou même sans information parentale. Donc vous ne sauriez même pas que votre enfant, si par exemple il revient de l'école et que quelque chose lui arrive, vous ne sauriez même pas qu'il est vacciné. Pensez-vous donc que cette politique est vraiment, disons, poussée par les États-Unis ? Parce que je sais que l'ECDC reprend également une grande partie de leurs informations, de leur science, si l'on peut dire. Est-elle poussée par les États-Unis ? Qu'en pensez-vous ?

Renate Holzeisen : [00:22:30] Oui, je vois que ces agences qui donnent les autorisations AEM et autres.... sont dans les mains du lobby pharmaceutique ou plus précisément les membres de ces autorités viennent de ces lobbies. Donc nous sommes dans une situation très critique, et c'est à nous les adultes de défendre les enfants. Nous devons les bloquer. Les enfants dépendent entièrement de l'aide que nous devons leur apporter. Sur la base de l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les besoins et les droits des enfants sont au premier plan et passent avant tout le reste. Alors que nous, au sein de l'Union européenne, nous utilisons des enfants comme cobayes, c'est un scandale incroyable. Je demande à chaque parent, chaque grand-mère, chaque grand-père, chaque oncle et tante de réfléchir à ce que nous faisons à nos enfants. Nous ne connaissons pas les effets à long terme de ces substances. Elles n'ont pas été étudiées. Nous connaissons les effets de ces substances à très court terme. Nous avons des milliers de morts, déjà 11000 morts en Europe. Et nous avons des centaines de milliers de réactions graves causées par ces substances. Et nous savons que ce n'est qu'une petite partie de la réalité, parce que nous n'avons pas de pharmacovigilance active. Et c'est l'une des violations de la loi européenne. Il est absolument illégal d'inoculer une substance expérimentale, sans pratiquer une pharmacovigilance active. C'est insensé. Ils le savent parfaitement et ils ne veulent pas de pharmacovigilance supplémentaire, parce que s'il y avait une vraie pharmacovigilance, on aurait des chiffres au moins dix fois supérieur.

Senta Depuydt : [00:25:37] Oui, je suis absolument consciente de cela. Renate, alors comment pouvons-nous adhérer ? Laissez-moi essayer d'expliquer ce que nous pouvons faire avec nos amis de Children's Health Defense et ensuite vous me corrigerez si je me trompe. Donc ce que les gens peuvent faire dans chaque pays.

Vous déposez l'action en allemand. Donc tous les participants doivent déposer l'action en allemand aussi quelque soit leur pays. Nous devons donc traduire l'action et aussi le formulaire pour les personnes qui se joignent à l'action en tant qu'intervenants. Et dans chaque pays, il faut que ce soit relayé par un avocat, ou au moins un avocat par langue pour réunir les documents et les introduire.

Renate Holzeisen : [00:26:32] Oui. Je dirais que c'est le moyen le plus facile. Nous fournissons la traduction des actions qui ont déjà été déposées en anglais, français, italien, allemand et grec et de nombreuses autres langues. Le formulaire pour les intervenants a été préparé dans la langue originale, c'est-à-dire l'allemand, parce qu'il doit être déposé en allemand, la procédure est en langue allemande. Mais nous avons tout traduit. Ainsi l'avocat qui amène les intervenants reçoit tout cela de moi.

Senta Depuydt : [00:27:45] Qui doit signer le formulaire ? Donc l'avocat remplit les détails des personnes qui doivent dire, « OK, je veux participer. Voici mon nom, mes coordonnées, ma carte d'identité ».

Renate Holzeisen : [00:27:58] Chaque avocat a besoin évidemment d'un pouvoir donné par ses clients.

Senta Depuydt : [00:28:09] Et les avocats doivent être enregistrés sur e-Curia (barreau européen en ligne) ce qui est assez simple à faire si ils ne le sont pas déjà. Une question que les gens posent : y a-t-il des frais d'adhésion ou des risques financiers pour les personnes qui veulent joindre cette action ?

Renate Holzeisen : [00:28:28] Tout d'abord, les intervenants ne

font que soutenir la position des plaignants et n'apportent pas leurs propres arguments. Donc ils n'amplifient pas les besoins de défense de la contrepartie, qui est la Commission européenne, mais qui pourrait aussi être le producteur pharmaceutique. Les coûts sont donc nuls, puisqu'ils n'amplifient pas les arguments présentés au tribunal. Non, il n'y a pas de risques financiers.

Je voudrais également dire une autre chose très importante pour que les gens puissent comprendre le fondement de ce recours en annulation. Tout d'abord, comme je l'ai dit, nous n'avons pas de balance positive des risques et des bénéfices pour ces substances appelées vaccins. Et un autre argument très important est qu'il n'y a pas de réelle absence de traitement contre la Covid-19.

Et là, nous pouvons constater une fois de plus le très mauvais rôle joué par l'AEM. C'est une des conditions prévues par le législateur européen pour donner l'autorisation à des produits pharmaceutiques non étudiés dans tous leurs aspects. Il faut savoir que pour ces substances expérimentales il n'y a pas eu, même pas d'études pré-cliniques. On n'a pas fait d'études sur les animaux, qui font partie des études fondamentales.

[00:30:56] Une autorisation conditionnelle est seulement possible, selon le *règlement de l'Union européenne 507 de 2006*, s'il y a une réelle absence de traitement d'une maladie. Nous savons qu'en particulier dans l'Union européenne, mais aussi aux États-Unis, de très bonnes thérapies basées sur des produits comme l'Ivermectine par exemple ont été bloquées. Et nous savons que l'Ivermectine fonctionne très, très bien. Et nous avons vu que l'AEM, il y a deux mois, a de nouveau bloqué l'utilisation de l'Ivermectine dans l'Union européenne. C'est le mauvais jeu qu'ils jouent. Et c'est l'un des arguments fondamentaux que nous apportons avec ce recours en annulation. Nous disons « nous ne voyons pas les avantages de ces substances appelées vaccins. Les risques sont énormes, énormes. Vous ne pouvez même pas évaluer la balance, parce que vous ne connaissez pas tous les risques. Nous savons qu'il y a des risques très élevés à court terme et pour le moyen et long terme, nous ne le savons pas. Nous ne sommes donc même pas en mesure d'établir un bilan. C'est pourquoi, ces autorisations doivent être annulées immédiatement ».

Senta Depuydt : [00:32:58] Je reviens sur ce que vous avez dit, car vous avez mentionné beaucoup de choses très importantes. Nous avons une plainte similaire en Belgique exactement sur cette base, demandant la suspension de l'autorisation des vaccins expérimentaux, parce justement il y a des traitements disponibles.

Et il y a quelques jours, nous avons également interviewé le Dr Tess Lawrie à l'occasion de la Journée de l'Ivermectine, car de nombreux médecins souhaitent avoir le droit de prescrire. Donc vous touchez vraiment un élément très, très important ici.

A ce sujet, savez-vous qui est réellement responsable de ces recommandations au niveau de l'AEM ? Savons-nous s'ils suivent les conseils des États-Unis, se basent sur des études biaisées, peut-être de l'OMS ? Pouvons-nous identifier des responsabilités individuelles pour finalement pouvoir mettre certaines personnes en cause et dire : « OK, cette personne ici est vraiment responsable de la manipulation des données ou de la dissimulation des données » ?

J'ai entendu sur l'Ivermectine que le premier rapport était très bon et qu'ensuite, à la dernière minute, en France par exemple, certaines personnes clés sont venues ajouter de petites phrases du genre « Finalement, ce n'est toujours pas concluant. Nous ne pouvons pas autoriser ce traitement car il y a un manque de données » etc. Pouvons-nous faire quelque chose de plus à ce sujet. Pouvons-nous poursuivre ces personnes qui, à un moment donné, ont eu un rôle majeur pour bloquer ces traitements ?

Renate Holzeisen : [00:34:42] Absolument ! Je pense que nous devons faire la même chose que la Chambre du barreau des avocats en Inde. Après avoir déposé mon cinquième recours en annulation concernant la situation spécifique de nos pauvres enfants, nous devons également penser à une action spécifique en dommages et intérêts. Nous devons introduire cette action, conformément à l'article 265, devant le tribunal général européen contre la Commission européenne et l'AEM pour avoir bloqué l'utilisation de ces médicaments très efficaces et utiles comme l'Ivermectine. Je pense que nous avons maintenant suffisamment de faits pour porter l'affaire devant les tribunaux européens. Car la censure sur les traitements, c'est la seule façon pour eux de continuer à appliquer

ces substances expérimentales à haut risque sur l'ensemble de la population. Et nous en voyons les conséquences. Nous sommes maintenant dans des systèmes qui ne sont plus démocratiques, avec des gouvernements qui introduisent une soi-disant vaccination obligatoire avec ces produits de « thérapie génique expérimentale ». Nous devons donc également poursuivre les organisations ou agences européennes devant les tribunaux pour leur demander des dommages et intérêts. Et les dommages sont énormes, non seulement les dommages directs concernant la vie et la santé des personnes, mais aussi les dommages économiques. Nous devons donc aussi travailler sur ce point.

Senta Depuydt : [00:37:15] Je suis très heureuse que vous disiez cela. Et j'aimerais rappeler à tout le monde – et peut-être que vous voulez commenter – le fait que certaines personnes, par exemple, les Doctors For Covid Ethics ou d'autres médecins ou experts ont envoyé des avis de responsabilité aux personnes de l'AEM, à différentes agences de santé ou aux membres du Parlement européen. Nous savons que cela n'aura peut-être pas d'effet immédiat, mais ils ne pourront pas dire « nous ne savions pas ». Je me souviens très bien qu'en décembre 2019, j'étais au sommet de l'OMS, le Sommet sur la sécurité des vaccins, et nous avons entendu un responsable de la santé des philippines, le Dr Kenneth Hartigan-Go, qui a raconté ses mésaventures pendant la crise de la dengue. C'est une situation un peu similaire d'une certaine manière. Ils avaient donné une autorisation d'urgence au vaccin Dengvaxia, parce qu'il s'agissait d'une épidémie, puis cela s'est transformé en une obligation vaccinale, mais cela a tourné à la tragédie parce que le vaccin a fait beaucoup de victimes.

[00:38:44] Au début, les médecins se sont tus parce qu'ils avaient peur de parler. Et puis ils ont commencé à voir les cas de décès. Les gens sont descendus dans la rue et ils ont arrêté la campagne. Tout cela s'est terminé par la comparution de trente-deux personnes devant un tribunal pénal, y compris Dr Kenneth Hartigan-Go, des personnes de Sanofi, des personnes des agences qui avaient approuvé le vaccin, comme l'agence des médicaments des Philippines, etc. Et bien sûr, ils disaient « nous ne savions pas quels étaient les risques encourus ».

Alors qu'ici pour le Covid les risques spécifiques liés à l'introduction d'un vaccin au cours d'une pandémie avaient déjà été soulevés avant le lancement des vaccins. Vous vous souvenez qu'il y a un an, tout le monde disait « Oh, un vaccin Covid peut être dangereux, car il peut y avoir une aggravation de la maladie, etc. ». Ces mises en garde ont permis de rapidement signer tous ces contrats exonérant l'industrie pharmaceutique de toute responsabilité, parce que le risque était tellement grand, mais par après, ils ont évidemment oublié cet argument. Donc, l'envoi des notifications légales aux responsables des agences et aux parlementaires est utile dans ce cas car ils ne pourront pas dire « Nous ne savions pas ».

Renate Holzeisen : [00:40:08] Absolument. J'ai personnellement envoyé un courrier de signification par recommandé, le 20 décembre, au nom d'un groupe de travailleurs de la santé italiens, juste un jour avant que la Commission européenne n'autorise la première de ces quatre substances Cominarty Pfizer/BioNtech. Cet avis a été envoyé à la Commission européenne, au président, au commissaire à la santé et à beaucoup d'autres représentants des nations européennes, mais aussi à l'Organisation mondiale de la santé. Donc, ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas ce qu'ils ont fait.

Et surtout, les avis envoyés par le groupe Doctor For Covid Ethic, sont très précis scientifiquement, et ils posent des questions très claires à l'AEM. Et l'AEM n'a donné aucune réponse. Il est donc absolument clair que les personnes responsables de l'AEM engagent leur responsabilité personnelle pour les (dommages futurs) de ces autorisations et de la poursuite de l'autorisation de ces substances. Le principe juridique est très clair.

Senta Depuydt : [00:42:02] Espérons donc que nos actions portent leurs fruits. Et dernière chose, vous avez mentionné l'aspect financier, et surtout que cela fait aussi partie de votre expertise. CHD Europe travaille également avec Mme Catherine Austin-Fitts. Elle vient de publier un rapport intitulé « *The Going Direct Reset* », dans lequel elle montre comment l'ensemble de la réponse à la pandémie, d'un point de vue financier, était déjà en place pour aller de l'avant avec un programme qui s'apparente à un coup d'état monétaire.

La crise et l'effondrement économiques étaient déjà là avant la

pandémie, mais maintenant, nous pouvons tout mettre sur le dos de la pandémie, bien sûr. Je recommande vraiment à tout le monde de lire ce rapport. Elle commence également à identifier quelques-uns des acteurs clés. J'espère vraiment que vous, Catherine Austin-Fitts, Reiner Fuellmich, Bobby Kennedy et tous les autres passeront à l'action, car ces actions sont vraiment internationales. Je sais qu'une action a été déposée au tribunal international de La Haye par des avocats et des organisations françaises pour montrer les responsabilités individuelles, à l'OMS avec Tedros Adhanom par exemple, ou le Président Macron^{vi}. La France joue également un rôle important dans ce plan. Donc, vous savez, j'ai vraiment hâte de diffuser le message, de participer. Et je tiens à vous remercier car vous êtes vraiment héroïque à mes yeux.

Renate Holzeisen : [00:43:52] Je pense que les vrais héros sont les citoyens qui font face à la situation sur le front, qui s'opposent à ce qui se passe. Pour moi, ce sont eux les vrais héros. Je dis à chaque médecin, à chaque professionnel de santé qui vient me voir, qui me demande de l'aide et qui me remercie, je leur exprime toujours mes profonds remerciements parce que sans eux, nous, les avocats, ne serions pas en mesure de porter ces questions très importantes, et fondamentales pour notre avenir devant les tribunaux.

Senta Depuydt : [00:44:45] Merci beaucoup, Renate, et à très bientôt. Nous vous souhaitons beaucoup de succès. Merci beaucoup. Au revoir.

Notes du mpOC-Liège (www.liege.mpOC.be)

ⁱ AEM, Agence Européenne du Médicament (EMA en anglais) : https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies/ema_fr

ⁱⁱ Extrait du site de l'OMS, www.who.int/fr/initiatives/act-accelerator/about :

L'Accélérateur ACT (Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19), est une collaboration mondiale sans précédent qui vise à accélérer la mise au point et la production de tests de dépistage, de traitements et de vaccins concernant la COVID-19 et à assurer un accès équitable à ceux-ci.

Présenté officiellement à la fin d'avril 2020, lors d'un événement coorganisé par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Président de la République française, le Président de la Commission européenne, et la Fondation Bill & Melinda Gates, l'accélérateur ACT réunit des gouvernements, des scientifiques, des entreprises, la société civile, des organismes philanthropiques et des organisations mondiales œuvrant dans le domaine de la santé (la Fondation Bill & Melinda Gates, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), FIND, l'Alliance Gavi, Le Fonds mondial, Unitaid, Wellcome, l'OMS, la Banque mondiale). Après le lancement de l'Accélérateur ACT, l'UNICEF et l'OPS sont devenus partenaires d'exécution pour le Mécanisme COVAX, le volet « Vaccins ».

Ces organisations ont uni leurs forces pour accélérer la fin de la pandémie en appuyant la mise au point et la production des tests de dépistage, des traitements et des vaccins dont le monde a besoin, et en assurant une distribution équitable de ces produits, dans le but de faire reculer la mortalité et les formes graves de la maladie, en rétablissant complètement à brève échéance l'activité sociale et économique et en facilitant à moyen terme une très bonne maîtrise de la COVID-19.

Il n'y a pas de temps à perdre dans la lutte contre la COVID-19. Personne n'est en sécurité tant que la sécurité de tous n'est pas assurée.

ⁱⁱⁱ ECDC : European Centre for Disease Prevention and Control. Le *Centre européen de prévention et de contrôle des maladies* est une agence de l'Union européenne établie en 2005, dont la mission est le renforcement des défenses de l'Europe contre les maladies infectieuses. Voir www.ecdc.europa.eu (en anglais).

^{iv} FDA, Food and Drug Administration (USA).

^v CDC : *Centers for Disease Control and Prevention*. Les CDC constituent la principale agence fédérale des États-Unis en matière de protection de la santé publique.

^{vi} « Demande d'ouverture d'enquête pour crime contre l'humanité, atteinte à la dignité humaine, servitude et génocide », une plainte

déposée par le CSAPE à la Cour pénale internationale contre des dirigeants français, le directeur général de l'OMS, Bill Gates, la présidente de la commission européenne, la directrice de l'Agence européenne du médicament, etc. Voir <https://liege.mpoc.be/covid.htm#recours>